

Le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe (SBVHS), à Connerré, a été créé le 1er Janvier 2020 pour porter les compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI) sur le territoire du bassin versant de l'Huisne en Sarthe.

Cette structure unique à l'échelle du bassin de l'Huisne dans notre département doit permettre d'améliorer la cohérence des actions en matière de gestion des milieux aquatiques et ainsi mieux répondre aux objectifs définis par la Directive Cadre sur l'Eau visant l'atteinte du bon état des masses d'eau. L'eau est en enjeu fondamental et le rôle du Syndicat va être essentiel au cours des années à venir surtout dans un contexte d'évolution du climat qui ne fait qu'accroître les problématiques.

M. FROGER André
Président

Le syndicat

La phase d'extension

Historiquement, les missions de gestion des milieux aquatiques étaient portées opérationnellement par trois structures sur la partie sarthoise du bassin de l'Huisne :

- Le Syndicat Mixte de la Rivière l'Huisne (SMRH)
- Le Syndicat Mixte du Bassin du Dué et du Narais, (SMDN)
- L'association Syndicale des Riverains de l'Huisne et de la Vive Parence (ASRHVP)

Le transfert des compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1er Janvier 2018, issu de la loi MAPTAM de 2014 et de la loi NOTRE de 2015 a incité les acteurs du territoire à penser une nouvelle organisation. La volonté des élus était de mettre en place une structure unique de bassin en Sarthe, afin d'améliorer la cohérence des actions et de rationaliser les moyens d'intervention.

Actuellement, le SBVHS dans sa forme ne couvre qu'une partie du territoire du bassin de l'Huisne.

Il regroupe en son sein 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) lui ayant transmis les compétences GEMAPI.

Regroupant ainsi la CdC du Gesnois Bilurien, la CdC Pays de l'Huisne Sarthoise, la CdC des Vallées de la Braye et de l'Anille la CdC du Sud Est du Pays Manceau et la Communauté Urbaine (CU) Le Mans Métropole .

Prochainement, afin de travailler sur l'ensemble du bassin versant de l'Huisne dans le département Sarthe, le syndicat va procéder à une extension de son périmètre de compétences à partir du deuxième semestre 2021. Ainsi, le Syndicat intégrera deux nouvelles EPCI en son sein, la CdC Maine Cœur de Sarthe et la CdC du Maine Saosnois.



Le SBVHS sur son territoire

- **1045** km² de surface d'intervention
- **16** masses d'eau
- **650** km linéaires de cours d'eau
- **75** communes
- **127 500** habitants



Un territoire à une échelle pertinente

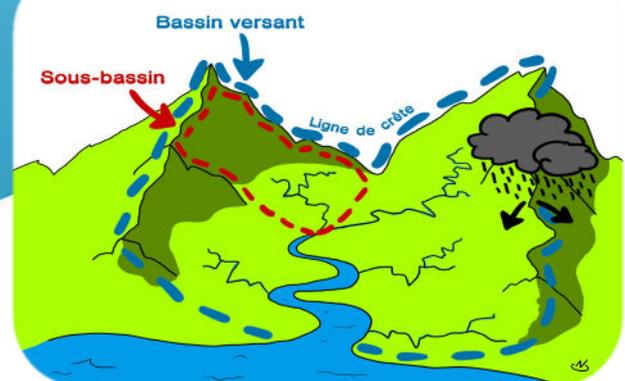
Le territoire du syndicat est à l'échelle du bassin versant de l'Huisne en Sarthe. Il est délimité par des frontières naturelles (des lignes de crête).

De part et d'autre de ces lignes, les eaux des précipitations, des sources, ainsi que toutes les pollutions diverses, s'écoulent vers le point le plus bas.

De ce fait, le bassin versant constitue un territoire pertinent pour traiter les problématiques aquatiques.



Bassin versant et sous-bassin versant



Les élus

Actuellement, le bureau est composé de 1 Président, 2 Vice-Présidents et 1 représentant pour chacun des membres du Syndicat.

- Monsieur FROGER André, **Président**
- Monsieur ODEAU Michel, **1^{er} Vice-Président**
- Monsieur MORTREAU Marcel, **2^{ème} Vice-Président**

Délégués membres du bureau :

- Monsieur FOURMY Guy (CdC Sud Est Pays Manceau)
- Monsieur COURTABESSIS Alain (CdC Gesnois Bilurien)
- Madame KNITTEL Cécile (CdC Huisne Sarthoise)
- Monsieur LEBERT Philippe (CdC Vallées de la Braye et de l'Anille)
- Monsieur EL ARRASSE Abdelmajid (CU le Mans Métropole)



Les agents

l'équipe salariale est composée de **5 agents**.

3 Chargés de missions GEMAPI

- M. BRANDELY Jérôme
- Mme BRICOU-CARTEREAU Angéline
- Mme PAU Romane (à partir du 1^{er} avril)

1 secrétaire en charge de la gestion administrative, comptable et ressources humaines

- Mme LE BRETON Carole

1 contrat d'apprentissage au poste de technicien de rivière

- M. BLOT Swann



Le site internet

Sur volonté des élus, le Syndicat s'est doté d'un site internet. En ligne depuis le 1^{er} mars 2021, il est consultable via le lien suivant : <https://sbvhuisme.org/>

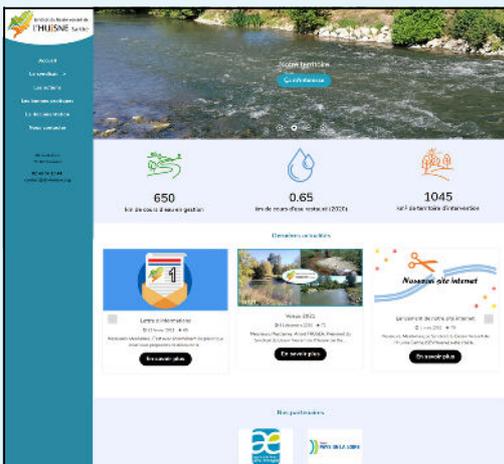
Le travail de conception graphique et de maintenance a été confié à l'entreprise VimaWeb localisée à Changé (72)

Un site internet construit par le Syndicat avec les élus

Afin d'identifier les besoins et d'optimiser les coûts de création du site pour la collectivité, un questionnaire, conçu par le SBVHS, a été soumis aux élus, aux EPCI membres ainsi qu'aux agents du Syndicat.

C'est à partir de l'analyse de ces éléments que le contenu du site internet a été créé.

Ainsi, vous y trouverez :



Des données sur le Syndicat



Toutes les informations relatives aux actions entreprises et réalisées par le Syndicat.



De la documentation et de l'information sur les milieux aquatiques.



Un formulaire de contact et les coordonnées de la structure.

Pour pérenniser les actions entreprises dans le cadre des précédents contrats territoriaux, le SBVHS met actuellement en œuvre un programme d'actions pluriannuel sur les bassins versants du Dué et du Narais, adopté par l'ancien Syndicat (le SMDN).

En parallèle, il travaille à la définition du futur programme d'actions pour le reste du bassin versant de l'Huisne en Sarthe pour 2023-2025 en concertation avec les différents acteurs du territoire.

Ces programmes, en faveur de la restauration des milieux aquatiques et de la préservation de la ressource en eau doivent répondre, aux objectifs écologiques et aux priorités du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau :

Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

L'érosion des sols

Préserver les têtes de bassins et les zones humides

Ces programmes s'inscrivent dans le cadre du Contrat Territorial Eau de l'Huisne Aval et font l'objet de financement de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région des Pays de la Loire.

TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE



Un cours d'eau présentant un bon état hydromorphologique contribue au bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et renforce leurs capacités d'adaptation au changement climatique.

Les cours d'eau ont été très souvent impactés au cours des dernières décennies par les activités anthropiques. C'est le cas de nombreux cours d'eau sur le bassin de l'Huisne concernés par des actions de curage, recalibrage et de rectification du lit qui ont fortement modifié le gabarit naturel de l'écoulement.

Pour retrouver un bon état, la recharge en granulats est une solution qui peut être utilisée pour redonner au rivièrè un profil d'équilibre. Adaptée aux petits cours d'eau, sa simplicité de mise en œuvre et son coût raisonnable au regard d'autres pratiques permet d'employer cette technique sur des linéaires conséquents.

La recharge en granulat favorise entre autre la **restauration du matelas alluvial** (Armature naturelle du cours d'eau), élément **indispensable** à son équilibre. Il permet de rétablir une dynamique au niveau des écoulements et de diversifier la morphologie du lit avec pour effet de :

- Diversifier les habitats pour la faune et la flore aquatique ;
- Restaurer les zones de reproduction pour de nombreux poissons qui ont besoin de gravier pour se reproduire ;
- Améliorer la capacité d'auto-épuration (travail de dépollution) ;
- Rehausser le niveau d'eau et améliorer les échanges avec la nappe

**DE NOMBREUX SERVICES RENDUS
À LA COLLECTIVITÉ**

le Narais à Challes en 2020

Après avoir réalisé un diagnostic, cette solution a été retenue sur le Narais à Challes pour restaurer le cours d'eau :

 <p>AVANT</p>	<p>Problèmes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Surlargeur du lit• Pas de diversité d'écoulements• Peu d'habitats en berge• Faible hauteur d'eau
 <p>APRÈS</p>	<p>Solutions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Reprofiler le cours d'eau en créant des méandres (virages)• Restituer des matériaux minéraux au cours d'eau• Créer des radiers et des banquettes en granulat
	<p>Premiers résultats :</p> <p>Les éléments sableux sont partis pour laisser place au matelas alluvial naturel grâce au rétablissement de la dynamique du cours d'eau.</p>

LES TRAVAUX EN CHIFFRES

650 mètres linéaires restaurés
7 jours de travaux (Nov. 2020)
86 m³ de graves mises en place
9 000 € TTC
13,85 € TTC du mètre linéaire

LES FINANCEMENTS

50% Agence de l'Eau Loire Bretagne
30% Région Pays de la Loire
20% SBVHS

Le **Syndicat Mixte de la Rivière Huisne**, propriétaire de 4 ouvrages hydrauliques sur l'Huisne a engagé dès 2012 une étude préalable à la restauration de la continuité écologique pour répondre aux obligations réglementaires de mise en conformité de ses ouvrages au titre du **L.214-17 du code de l'environnement** (*Cours d'eau classés liste 1 ou 2*).

Dans le cadre de cette étude, pour chacun de ses ouvrages, une analyse des différentes solutions préconisées par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux "SDAGE" (effacement de l'ouvrage, arasement partiel, gestion des ouvrages ou le maintien de l'ouvrage), a été réalisée en tenant compte de l'état général des ouvrages, des usages, des enjeux locaux et environnementaux.

Pour le barrage de Villaines, le choix s'est porté sur l'arasement partiel de l'ouvrage. Cette solution intermédiaire qui a induit un abaissement de la ligne d'eau en amont de l'ouvrage de 1,10 mètre a permis de :

- Rétablir la continuité écologique (*Libre circulation des poissons et des sédiments*) ;
- Préserver le cadre paysager et le patrimoine historique du moulin en maintenant une alimentation en eau du bief ;
- Assurer la libre circulation des canoés.



AVANT



PENDANT



APRÈS

Création de la rampe en enrochement avec la mise en place des blocs après assèchement de la zone de travaux

Les principales étapes des travaux

- Démantèlement des vannages et des équipements du moulin et du bief ;
- Démolition partielle du déversoir ;
- Mise en place d'une rampe en enrochement ;
- Protection et renforcement des berges ;
- Aménagements du bief (canal du moulin) ;
- Injection de résine pour conforter et stabiliser les fondations du moulin ;
- Entretien de la végétation arborescente en amont



Les travaux en chiffres

- **6** kilomètres de libre circulation des poissons rétablie ;
- **3** mois de travaux (début en mai 2019) ;
- Coût de l'opération : **510 000** € TTC ;
- Rampe de **40** m de longueur sur **20** m de large ;

Financements

- **Étude** : 50 % Agence de l'Eau Loire Bretagne et 30% par le Conseil régional des Pays de la Loire.
- **Travaux** : 80% Agence de l'Eau Loire Bretagne, 20% SMRH ;

QUIZZ

Sur les zones humides

A)

Vrai ou Faux ?

Les zones humides ont une plus grande diversité biologique que les forêts tropicales



B)

Vrai ou Faux ?

Une zone humide réduit l'impact des inondations



C)

Vrai ou Faux ?

Les zones humides stockent deux fois plus de carbone que les forêts

